



Espionnage chez Renault: "une lettre anonyme" à l'origine des accusations

11.01.2011, 19h17

Une "lettre anonyme" est à l'origine des accusations d'espionnage portées par la direction de Renault contre les trois cadres dirigeants mis à pied, a indiqué mardi Thibault de Montbrial, l'avocat de l'un d'entre eux, à la presse.

L'avocat de Matthieu Tenenbaum, convoqué mardi comme les deux autres cadres concernés au siège du groupe pour un entretien préalable à un éventuel licenciement, a indiqué que son client était accusé sur "la base d'une lettre anonyme".

Cette lettre "indiquerait, au conditionnel, de façon indirecte et implicite, qu'il aurait reçu des pots de vin et commis des actes contraires à l'éthique", a-t-il poursuivi.

L'avocat a précisé que M. Tenenbaum, directeur de programme adjoint du véhicule électrique, "demandait solennellement à être entendu le plus rapidement possible par la justice".

Il faut, selon lui, "qu'une fois pour toutes, il soit lavé des soupçons insupportables à son encontre et qui mettent gravement en cause son honneur, sa considération et les années passées loyalement chez Renault".

"De façon absolument hallucinante, la société Renault à laquelle il incombe de justifier les faits sur lesquels cette procédure de licenciement est envisagée s'est contentée de lire un papier sans engager de dialogue", a ajouté Thibault de Montbrial.

Précédant M. Tenenbaum pour son entretien, Michel Balthazard, membre du comité de direction de Renault, avait auparavant "réfuté les accusations" de sa direction.

Le troisième cadre devait lui aussi être reçu mais n'a pas été aperçu par les journalistes présents devant le siège de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

Ces trois cadres dirigeants de Renault ont été mis à pied le 3 janvier par le constructeur, qui les soupçonne d'avoir divulgué à l'extérieur des informations sensibles.

La procédure avant un licenciement impose ces entretiens, auxquels l'avocat ne peut assister, afin que la direction détaille ses griefs aux salariés visés et qu'ils puissent lui répondre. Si Renault décide une éviction, la direction devra respecter un délai de 48 heures avant de la notifier à ces salariés.

AFP